

**Réunion du Conseil d'Orléans Métropole**

**le jeudi 30 janvier 2020 à 18 heures 00**

**Salle du Conseil Municipal,  
hôtel de Ville d'ORLEANS**

**Compte-rendu**

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier, à 18 heures 00 le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Olivier CARRE

Date de la convocation du Conseil métropolitain : jeudi 23 janvier 2020

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : M. Jean-Michel BERNIER,

**BOU** : Mme Michèle BLANLUET,

**CHANTEAU** : Mme Christel BOTELLO, M. Jean-Pierre VANNIER,

**LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN** : M. Nicolas BONNEAU, Mme Valérie BARTHE-CHENEAU,

**CHECY** : M. Jean-Vincent VALLIES (à partir de 18h35), Mme Virginie BAULINET, M. Rémy RABILLARD,

**COMBLEUX** : Mme Marie-Claire MASSON,

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Marie-Agnès LINGUET, M. Anthony DOMINGUES, Mme Carole CANETTE (à partir de 18h20),

**INGRE** : M. Christian DUMAS, M. Philippe GOUGEON,

**MARDIE** : M. Christian THOMAS, Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

**MARIGNY-LES-USAGES** : M. Eric ARCHENAUT,

**OLIVET** : M. Matthieu SCHLESINGER, M. Philippe BELOUET, Mme Cécile ADELLE, Mme Guylaine MARAVAL, M. Jean-Michel PELLE, M. Horace SONCY (à partir de 18h15),

**ORLEANS** : M. Olivier CARRE, M. Serge GROUARD, Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Martine HOSRI, M. Michel MARTIN, Mme Martine GRIVOT, M. Soufiane SANKHON, Mme Florence CARRE, Mme Stéphanie ANTON (à partir de 18h15), M. Philippe LELOUP, Mme Muriel CHERADAME, M. Philippe PEZET, Mme Aude de QUATREBARBES, M. Philippe BARBIER (à partir de 18h20), M. Jean-Luc POISSON, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 18h25), M. Michel BRARD (à partir de 18h15), M. Jean-Philippe GRAND, M. Philippe LECOQ, M. Michel RICOUD,

**ORMES** : M. Alain TOUCHARD, Mme Jeanne GÉNET (jusqu'à 18h20 et à partir de 18h25),

**SAINT-CYR-EN-VAL** : M. Christian BRAUX,

**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jacques MARTINET, Mme Marie-Philippe LUBET,

**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : M. Patrick PINAULT, Mme Nelly DASSIS,

**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. Bruno MALINVERNO, Mme Brigitte JALLET, M. Michel DELPORTE, M. Christophe LAVIALLE,

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU, Mme Véronique DESNOUES, M. Marceau VILLARET, Mme Annie CHARTON,

**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : M. Christian BOIS, Mme Françoise GRIVOTET,

**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN, Mme Chantal MORIO,

**SARAN** : Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN,

**SEMOY** : M. Laurent BAUDE, Mme Pascale LIPIRA,

**ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : Mme Marie-Odile CROSNIER donne pouvoir à M. Jean-Michel BERNIER,  
**LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN** : M. Christian BOUTIGNY donne pouvoir à M. Philippe GOUGEON  
**INGRE** : Mme Catherine MAIGNAN donne pouvoir à M. Christian DUMAS,  
**MARIGNY-LES-USAGES** : Mme Claude GRIVE donne pouvoir à M. Eric ARCHENAUULT,  
**ORLEANS** : M. Florent MONTILLOT donne pouvoir à M. Michel MARTIN, Mme Martine ARSAC  
donne pouvoir à Mme Stéphanie ANTON, M. Thomas RENAULT donne pouvoir à M. Serge  
GROUARD, Mme Alexandrine LECLERC donne pouvoir à M. Philippe LELOUP, M. Yann BAILLON  
donne pouvoir à Mme Béatrice ODUNLAMI, Mme Chantal DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Muriel  
SAUVEGRAIN, M. François FOUSSIER donne pouvoir à Mme Martine GRIVOT, Mme Béatrice  
BARRUEL donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Niamé DIABIRA donne pouvoir à  
M. Jean-Luc POISSON,  
**SAINT-CYR-EN-VAL** : Mme Evelyne SOREAU donne pouvoir à M. Christian BRAUX,  
**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jérôme RICHARD donne pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET,  
**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : Mme Colette MARTIN-CHABBERT donne pouvoir à M. Bruno  
MALINVERNO,  
**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : Mme Murielle CHEVRIER donne pouvoir à M. Christian BOIS,  
**SARAN** : Mme Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Mme Maryvonne HAUTIN,

**ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Sophie LOISEAU, M. Philippe DESORMEAU, Mme Fabienne  
LEPROUX-VAUZELLE,  
**ORLEANS** : M. François LAGARDE, Mme Hayette ET TOUMI, Mme Arlette FOURCADE,  
**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Pascal LAVAL,  
**SARAN** : M. Laurent LHOMME,

M. Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre de délégués composant l'assemblée .....</b>	<b>95</b>
Nombre de délégués en exercice.....	95
Quorum.....	48

## **VIE INSTITUTIONNELLE**

- 1) Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 28 novembre 2019.

Le conseil métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil du 28 novembre 2019.

- 2) Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 19 décembre 2019 sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des délibérations prises par le bureau du 19 décembre 2019 sur délégation du conseil.

- 3) Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.

## **ATTRACTIVITE ET ECONOMIE**

- 4) Développement commercial - Commune d'Orléans - Rénovation du centre commercial de la Bolière III - Approbation d'avenants n° 1 à la convention de financement à passer avec l'Etat au titre du FISAC et au règlement intérieur d'attribution des aides.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n° 1 à la convention de financement à passer avec l'Etat au titre du FISAC pour le soutien des commerces du centre commercial de la Bolière III ;
- approuvé l'avenant n° 1 au règlement intérieur d'attribution des aides à l'opération collective en milieu urbain quartier de la Source à Orléans : rénovation du centre commercial de la Bolière III ;
- délégué Monsieur le Président ou son représentant pour signer tous les documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération.

- 5) Tourisme - Promotion du territoire - Association Française de Normalisation - Adhésion d'Orléans Métropole.

Le conseil métropolitain a approuvé l'adhésion d'Orléans Métropole à l'Association Française de Normalisation (AFNOR) pour un coût annuel de 1 537,20 € TTC, au titre de l'année 2020 et autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion ou tout document y afférant.

- 6) Recherche, transferts de technologie et innovation - Approbation d'un avenant n° 4 à la convention pluriannuelle passée avec Orléans Loiret Val de Loire Technopole - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2020.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n° 4 à la convention pluriannuelle passée avec l'association Orléans Loiret Val de Loire Technopole prévoyant notamment la prolongation d'une année de celle-ci ;
- dans ce cadre, attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 1 262 280 € au titre de l'année 2020 à l'association Orléans Val de Loire Technopole ;
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant au nom de la métropole.

- 7) Enseignement supérieur et de recherche - École supérieure d'Art et de Design - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de financement 2018-2020 - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n° 1 à la convention de financement 2018/2020 à passer avec l'ESAD d'Orléans au titre de l'année 2020 ;
- en application de cet avenant, attribué, au titre de l'année 2020, à l'ESAD d'Orléans une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 357 470 € et une subvention de compensation du loyer de 474 330 € ;
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

- 8) Emploi - Association 2000 Emplois 2000 Sourires - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association et la commune d'Orléans - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention de partenariat à passer avec l'association « 2 000 Emplois 2 000 Sourires » et la commune d'Orléans à l'occasion de la prochaine édition du Forum Emploi 2020 ;
- approuvé l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association « 2 000 Emplois 2 000 Sourires » dans le cadre du Forum Emploi 2020 ;
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

- 9) Emploi - Approbation de conventions de soutien à passer avec des associations d'insertion par l'emploi et organismes de formation - Attribution de subventions.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé les conventions de soutien à passer avec les associations Mission Locale de l'Orléanais, Maison de l'Emploi et Ecole de la deuxième chance au titre de l'année 2020 ;
- approuvé l'attribution auxdites associations des subventions de fonctionnement telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions.

- 10) Emploi - Approbation d'une convention à passer avec l'association Respire au titre de l'activité "Garage solidaire" - Attribution d'une subvention exceptionnelle.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention de soutien à passer avec l'association Respire dans le cadre du soutien à l'action « Garage Solidaire » au titre de l'année 2020 ;
- approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association Respire ;
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

- 11) Agriculture urbaine et périurbaine - Appel à projets 2020 pour la 2ème édition de réalisation de "Jardins éphémères" sur l'espace public - Approbation du règlement et d'une convention type.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé le règlement de l'appel à projets « Jardins éphémères 2020 » ayant pour objet de valoriser le savoir-faire de la filière végétale métropolitaine ;
- approuvé le principe de l'attribution de prix aux jardins lauréats dans la limite de 10 pour un montant de 2 500 € par jardin lauréat ;

- approuvé le principe de l'attribution d'une aide à l'investissement plafonnée à 2 500 € pour les lauréats de l'appel à projets inhérente à l'acquisition des matériaux et des végétaux nécessaire à la création du jardin lauréat ;
  - approuvé la convention type qui sera passée avec les lauréats de l'appel à projets « Jardins éphémères » ayant pour objet de valoriser le savoir-faire de la filière végétale métropolitaine.
- 12) Parc Floral de La Source Orléans-Loiret - Route de la Rose - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec Tourisme Loiret.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention de partenariat avec l'association Tourisme Loiret, pour le projet de la Route de la Rose,
- attribué dans ce cadre une subvention d'un montant de 13 120 € à l'association Tourisme Loiret,
- délégué M. le Président ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la métropole.

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 13) Planification urbaine - Plan local d'urbanisme (PLU) - Commune d'Ormes - Révision - Débat complémentaire sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le conseil métropolitain a débattu à nouveau sur les orientations générales du PADD annexé à la présente délibération.

- 14) Planification urbaine - Plan local d'urbanisme (PLU) - Commune de Saint-Jean-de-Braye - Approbation de la modification n° 2.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé le dossier de modification n° 2 du PLU de la commune de Saint-Jean-de-Braye,
- précisé que, conformément à l'article R.153-20 du code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information prévues à l'article R. 153-21 du code de l'urbanisme.

- 15) Planification urbaine - Avis d'Orléans Métropole sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Le conseil métropolitain a :

- émis un avis favorable sur le projet de SCoT de la Communauté de Communes des Portes de Sologne ;
- formulé les observations suivantes :

Le projet de SCoT de la Communauté de Communes des Portes de Sologne affiche de nombreuses complémentarités et convergences avec le projet de territoire d'Orléans Métropole sur les enjeux de maîtrise de son développement, de valorisation du cadre de vie ou de préservation des identités territoriales.

Orléans Métropole soutient la recherche de complémentarité de l'offre économique par le développement d'écosystèmes d'entreprises.

Orléans Métropole attire l'attention sur l'encadrement des implantations commerciales pour atteindre les objectifs d'équilibre du développement commercial entre centralités et périphéries

Orléans Métropole propose d'objectiver et de limiter les ruptures de continuités écologiques à l'échelle des deux territoires.

Orléans Métropole rappelle que le confortement des polarités du territoire des 4 SCoT permet de soutenir des projets structurants.

- 16) Planification urbaine - Action foncière - Commune d'Orléans - Institution et délimitation du droit de préemption urbain - Délégation du droit de préemption urbain et du droit de priorité sur le territoire de la commune - Modification du plan et du secteur géographique suite à une erreur matérielle.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé les plans annexés corrigeant l'erreur matérielle sur le plan « Orléans Nord » annexé à la délibération n° 2019-11-28-COM-17 du 28 novembre 2019 ;
- approuvé consécutivement la nouvelle délimitation des périmètres sur lesquels Orléans Métropole a délégué à la commune d'Orléans l'exercice du droit de préemption urbain simple et du droit de priorité ;
- acté que les délibérations antérieures avec leurs plans annexés subsistent en tous leurs autres points non modifiés ;
- dit que la délibération satisfera aux mesures de publicité prévues aux termes de l'article R.211-3 du code de l'urbanisme ;
- dit que le PLU d'Orléans fera l'objet d'une mise à jour consécutivement.

- 17) Aménagement - Accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du boulevard urbain métropolitain entre le carrefour Libération et la tangentielle ouest - Montant de l'indemnité accordé aux équipes admises au dialogue compétitif - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- décidé du versement d'une indemnisation à chaque équipe concurrente, dans le cadre de l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du boulevard urbain métropolitain entre le carrefour Libération et la tangentielle ouest, sur les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et d'Orléans, d'un montant forfaitaire de 25 000 € T.T.C.,
- délégué M. le Président ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires.

- 18) Aménagement - Tête Nord du Pont de l'Europe - Diagnostic archéologique - Approbation d'une nouvelle convention à passer avec la commune d'Orléans - Abrogation de la délibération n° 2019-10-03-COM-15 du 3 octobre 2019.

Le conseil métropolitain a :

- procédé au retrait de la délibération n° 2019-10-03-COM-15 en date du 3 octobre 2019 approuvant une convention à passer avec la commune d'Orléans, en vue de la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive sur le site de la tête nord du pont de l'Europe,
- approuvé la nouvelle convention rectifiée à passer avec la commune d'Orléans,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

- 19) Habitat-logement - Pôle Prévention-Réussite - Fonds Unifié Logement - Fonds d'aide aux jeunes - Appel à contribution financière - Conventions à passer avec la CAF du Loiret, les fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone, et la Mutualité Sociale Agricole - Approbation.

Affaire retirée de l'ordre du jour.

- 20) Gens du voyage - Approbation du règlement intérieur des aires d'accueil.

Le conseil métropolitain a :

- abrogé la délibération n° 4299 du conseil de communauté en date du 9 juillet 2013 portant approbation du règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage ;
- approuvé le nouveau règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage.

## **DEVELOPPEMENT DURABLE**

- 21) Energie, transition énergétique, transition écologique - Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2019-2025 (PPBE) - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) d'Orléans Métropole et autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces s'y rapportant.

## **RESSOURCES**

- 22) Musées métropolitains - Location des espaces du musée des Beaux-Arts - Fixation des tarifs - Approbation des tarifs applicables au 1er février 2020.

Le conseil métropolitain a approuvé les tarifs de location des espaces du musée des Beaux-Arts, tels qu'ils étaient proposés et décidé de la mise en application de ces nouveaux tarifs à compter du 1er février 2020.

- 23) Mutualisation des achats - Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, le GIP LOIRE & ORLEANS ECO et les communes de la Métropole et à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'ajout de la famille d'achat suscitée à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, le GIP LOIRE & ORLEANS ECO et les communes de la métropole,
- approuvé l'ajout de la famille d'achat suscitée à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, la commune d'Orléans et le C.C.A.S d'Orléans,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents.

- 24) Finances - SA SCALIS - Acquisition de 354 logements - Résidence Lamballe à Fleury-les-Aubrais - Garantie de deux emprunts de 16 694 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 8 347 000 €, représentant 50 % de deux prêts dont le total est de 16 694 000 €, que la SA SCALIS souscrit auprès du CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE.

Ces deux prêts étant constitués chacun d'une ligne :

- PLS : 10 020 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 5 010 000 €
- PLS complémentaire : 6 674 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 3 337 000 €

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE et la SA SCALIS,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA SCALIS et Orléans Métropole.

- 25) Finances - SA SCALIS - Acquisition en VEFA de 8 logements dénommés "le Clos des Templiers" situés rue du Bois Joly à Saran - Garantie d'un emprunt de 1 198 709 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 599 354,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 198 709 €, que la SA SCALIS souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Ce prêt étant constitué de 4 lignes :

- CPLS : 431 847 €, garantie à hauteur de 50 % soit 215 923,50 €
- PLS : 292 708 €, garantie à hauteur de 50 % soit 146 354 €
- PLS foncier : 418 154 €, garantie à hauteur de 50 % soit 209 077 €
- Prêt Booster : 56 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 28 000 €

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA SCALIS et Orléans Métropole.

26) Finances - SA SCALIS - Acquisition en VEFA de 13 logements (sur 17) dénommés "EDENE" situés avenue Pierre et Marie Curie à Saint-Jean-de-Braye - Garantie d'un emprunt de 1 161 786 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 580 893 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 161 786 €, que la SA SCALIS souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Ce prêt étant constitué de 5 lignes :

- PLAI : 194 357 €, garantie à hauteur de 50 % soit 97 178,50 €
- PLAI foncier : 169 157 €, garantie à hauteur de 50 % soit 84 578,50 €
- PLUS : 439 040 €, garantie à hauteur de 50 % soit 219 520 €
- PLUS foncier : 268 232 €, garantie à hauteur de 50 % soit 134 116 €
- Prêt Booster : 91 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 45 500 €

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA SCALIS et Orléans Métropole.

27) Finances - SA SCALIS - Acquisition en VEFA de 4 logements (sur 17) dénommés "EDENE" situés avenue Pierre et Marie Curie à Saint-Jean-de-Braye - Garantie d'un emprunt de 552 744 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 276 372 €, représentant 50 % d'un prêt de 552 744 €, que la SA SCALIS souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Ce prêt étant constitué de 4 lignes :

- CPLS : 185 117 €, garantie à hauteur de 50 % soit 92 558,50 €
- PLS : 150 252 €, garantie à hauteur de 50 % soit 75 126,00 €
- PLS Foncier : 189 375 €, garantie à hauteur de 50 % soit 94 687,50 €
- Prêt Booster : 28 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 14 000 €

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA SCALIS et Orléans Métropole.

28) Finances - OPH Les Résidences de l'Orléanais - Réhabilitation de 5 logements en chambres pour le foyer CCAS - 11 rue de la Tour Neuve à Orléans - Garantie d'un emprunt de 451 707,67€ à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 225 853,83 €, représentant 50 % d'un prêt de 451 707,67 €, que l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS a souscrit auprès de la BANQUE POSTALE,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS et Orléans Métropole.

29) Finances - SA HLM CDC HABITAT SOCIAL - Mainlevée conventionnelle de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer - Logements situés 119 à 123 boulevard Jean Rostand à Saint-Jean-de-Braye - Approbation.

Le conseil métropolitain a prononcé au profit de la SA HLM CDC HABITAT SOCIAL la mainlevée conventionnelle de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer frappant l'immeuble dont elle est propriétaire situé au 119 à 123 boulevard Jean Rostand à Saint-Jean-de-Braye afin de permettre la vente de cet immeuble et autorisé M. le Président ou son représentant à intervenir et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

30) Relations humaines - Astreintes du personnel - Actualisation du dispositif.

Le conseil métropolitain a :

- instauré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 un régime des astreintes en faveur des fontainiers assurant la gestion du canal d'Orléans sur toute l'année,
- réactualisé en conséquence l'annexe de la délibération du 25 février 2016 récapitulant la liste des astreintes de la métropole (annexe 1),
- réactualisé la liste des cadres assurant l'astreinte de décision mutualisée, auprès de la métropole, suite aux transferts de personnels liées aux compétences, et aux services communs (annexe 2),
- mis en place une astreinte de décision concernant les responsables de pôles et encadrants des pôles territoriaux.

31) Relations humaines - Grands équipements - Mise à disposition individuelle de 2 agents auprès de la SEM ORLEANS SPECTACLES - Approbation d'avenants de résiliation.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé le principe de la résiliation des conventions signées le 31 janvier 2018 avec SEM ORLEANS SPECTACLES relative à la mise à disposition de M. Joël LEBRET et M. Stéphane GELET, agents de la métropole, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- approuvé les avenants de résiliation correspondant à passer avec la SEM ORLEANS SPECTACLES.
- autorisé M. le Président ou son représentant à signer lesdits avenants au nom de la Métropole.

### **TERRITOIRES ET PROXIMITE**

32) Espace public - Commune de Bou - Requalification de la rue du Bourg - Enfouissement des réseaux aériens - Approbation d'une convention à passer avec le Département du Loiret.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention à passer avec le Département du Loiret relative aux travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications rue du Bourg à Bou, visant à déterminer le rôle des parties et la répartition du coût des travaux et autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

- 33) Espace public - Commune de Mardié - Requalification de la rue des Merisiers - Convention de financement relative à l'étude préliminaire à l'automatisation du PN 103 à passer avec la SNCF - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de financement à passer avec SNCF RESEAU en vue de la réalisation d'une étude d'avant-projet – projet pour l'automatisation du passage à niveau 103, dans le cadre de la requalification de la rue des Merisiers à Mardié, pour une durée estimée à 6 mois et un montant estimé à 11 424 € HT. et autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

- 34) Pôles territoriaux - Commune de Mardié - Mise à disposition d'un véhicule - Convention à passer avec la commune - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de mise à disposition d'un véhicule (camion-benne) à passer avec la commune de Mardié, conclue pour une durée d'un an reconductible une fois, et autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Fait à Orléans, le 30 janvier 2020

Le Président d'Orléans Métropole  
Maire d'Orléans

Olivier CARRE

**AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ORLEANS METROPOLE**

**AVIS AU PUBLIC**

*Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil métropolitain lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.*

*La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales*